



## Droit à la réintégration

Par **SELMANOUR**, le **23/08/2012** à **12:43**

Bonjour,

Je suis Algérienne et mon père aussi, ma mère est née en 1951 au Maroc de parents venus d'Algérie encore française à l'époque. Elle a un acte de naissance qui mentionne qu'elle est française. En retournant en Algérie en 1967 on lui attribua d'office la nationalité Algérienne alors ma question est : est-ce que ma mère peut demander sa réintégration? Si oui, qu'elles sont les procédures à suivre.

Cordialement.

Par **youris**, le **25/08/2012** à **10:43**

bjr,

vostra mère ayant opté pour la nationalité algérienne en 1967, elle ne peut pas demander la réintégration dans la nationalité française;

voyez ce

lien: [http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/50\\_Naturalisations\\_algeriennes.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/50_Naturalisations_algeriennes.pdf)

cdt